

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT (-300 SALARIES)

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT (-300 SALARIES)

Ref. SA148

Durée :

3 jours (21 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Membres du CHSCT mandatés ou toute personne participant au CHSCT.
Délégué du personnel (pour les entreprises de moins de 50 salariés).

Notre intervenant :

Formatrice Ergonome, spécialisée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

1650 € HT
(1980 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Comprendre le rôle et les attributions du CHSCT pour exercer pleinement son mandat.
- Connaître les méthodes à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Savoir comment s'organiser pour accomplir ces missions.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Repose sur une alternance entre des apports d'outils, des exercices pratiques, des études de cas et des échanges d'expérience avec les stagiaires.

Examiner des cas concrets.

Un support de cours est remis à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ Situer les obligations et les enjeux du CHSCT

- Constitution, modalités et moyens de fonctionnement.
- Liaisons avec les autres acteurs sécurité internes et externes.
- Les principes de prévention et les textes essentiels.
- Les attributions et les domaines de compétence du CHSCT :
 - Les actions de prévention - détection et analyse des risques.
 - Les missions d'enquête : quand, pourquoi et comment ?
 - Les missions d'analyse de situation de travail.
 - Les moyens d'information et d'expertise.
 - Les consultations du CHSCT obligatoires.
 - Bilan, programme, document unique d'évaluation des risques.
 - Les moyens matériels.
 - Le recours aux experts.
 - Droit d'alerte et procédure en cas de danger grave et imminent.

■ Savoir s'organiser dans l'action

- Utilisation des heures de délégations.
- Les réunions : ordre du jour et le compte rendu.
- Etre le lien entre les salariés et la Direction pour la mise en évidence des éléments susceptibles de nuire à la santé des opérateurs,
- Différencier les dangers et les risques qui en découlent - la notion de criticité

- L'enquête du CHSCT après accident ou incident, et la conclusion :
- savoir analyser un accident de travail - méthodologie de l'arbre des causes.
- Les outils nécessaires à la remontée des informations.

■ **L'analyse d'une situation de travail**

- Distinction entre le travail prescrit et l'activité.
- Connaître le travail prescrit et les exigences de la tâche.
- Méthodologie d'analyse du travail réel.
- Mise en évidence des éléments factuels.
 - Les facteurs observables.
 - Les facteurs inférant à la situation de travail.
- Identifier et analyser un comportement de prise de risque.
 - Le comportement humain dans une situation de travail.

■ **Elaboration d'un plan d'action opérationnel**

Les exercices et les études de cas menés durant ces cinq journées seront choisis en fonction des spécificités des entreprises présentes afin que les participants se reconnaissent dans les exemples présentés.